Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260112-DCM2026_002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 janvier 2026

Date de convocation :
06 janvier 2026

Date d'affichage :
06 janvier 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 14
Présents 12
Votants 13

L'an deux mil vingt-six, le lundi douze janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Yvon LE CUN, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Magali LISCORNET, Yoann MOTTAIS, Marine SALAÜN.

Absents excusés : Sylvain FRELAUT donne pouvoir à Jean-Baptiste LE VERRE
Mélanie HENRY, non représentée.

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2026/002 : FONGIBILITE DES CREDITS 1/2025 – DECISION MODIFICATIVE 2/2025

Le montant correspondant au reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les constructions de la ZAE de Coat au profit de Leff Armor Communauté n'a pas été inscrit au budget primitif 2025. Il a par conséquent été décidé de procéder au virement de crédits suivant :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
39000	Investissement	2183	21	- 1 600,00
39000	Investissement	10226	10	+ 1 600,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de l'utilisation faite dans le cadre de la fongibilité des crédits (DM 2/2025).**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yvon LE CUN

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE